



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org



08656 - F



Distr. LIMITEE

ID/WG.291/2

22 décembre 1978

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Première Réunion de consultation
sur l'industrie pétrochimique

Mexico (Mexique), 12-16 mars 1979

RAPPORT DE LA REUNION MONDIALE PREPARATOIRE
AUX CONSULTATIONS SUR L'INDUSTRIE PETROCHIMIQUE*

Vienne (Autriche), 27-29 novembre 1978

* Traduction d'un document n'ayant pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

Notes explicatives

Les sigles ci-après d'organisations ont été employés dans le présent document :

ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
CAEM	Conseil d'aide économique mutuelle
CEE	Commission économique pour l'Europe
CEFIC	Conseil européen des fédérations de l'industrie chimique
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OPAEP	Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitre</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION	4
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	5
Question à examiner à la première Réunion de consultation	5
Commercialisation des produits de la pétrochimie	6
Transferts de techniques dans l'industrie pétrochimique	6
Création d'un groupe de travail sur l'offre et la demande mondiales de produits de la pétrochimie	7
I. ORGANISATION DE LA REUNION	9
II. RESUME DES DELIBERATIONS	10
Perspectives de croissance de l'industrie pétrochimique mondiale jusqu'en l'an 2000	10
Commercialisation des produits de la pétrochimie	11
Transfert de technologie dans l'industrie pétrochimique	17
Autres questions que le Secrétariat de l'ONUUDI avait proposé d'examiner	18
ANNEXES	
I. OBSTACLES AU COMMERCE	19
II. LISTE DES DOCUMENTS	21
III. LISTE DES PARTICIPANTS	22

INTRODUCTION

1. La deuxième Conférence générale de l'ONUDI, tenue à Lima (Pérou), au mois de mars 1975, a recommandé que l'ONUDI établisse un système de consultations permanentes entre pays développés et pays en développement.
2. En 1977, les premières réunions de consultation ont été organisées, respectivement sur les engrais, la sidérurgie, le cuir et les articles en cuir, et l'industrie des huiles et des graisses végétales; des préparatifs ont été entrepris en vue de consultations sur un certain nombre d'autres secteurs industriels, dont la pétrochimie.
3. Pour préparer les consultations sur l'industrie pétrochimique, l'ONUDI a réuni deux groupes d'experts sur cette industrie, respectivement en juin 1977 et février 1978.
4. Les résultats des travaux de ces groupes d'experts ont été présentés au Conseil du développement industriel à sa douzième session. Le Conseil a autorisé le Secrétariat de l'ONUDI à convoquer en 1979 la première Réunion de consultation sur l'industrie pétrochimique.
5. La Réunion mondiale préparatoire ("La Réunion") a été convoquée pour conseiller le Secrétariat de l'ONUDI quant au choix des questions à examiner en priorité lors de la première Réunion de consultation sur l'industrie pétrochimique, que l'ONUDI envisage d'organiser à Mexico du 12 au 16 mars 1979^{1/}.

^{1/} Au moment où la Réunion mondiale préparatoire s'est tenue les dates envisagées étaient 12-16 février 1979.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Question à examiner à la première Réunion de consultation

6. La Réunion a recommandé que la première Réunion de consultation examine seulement la question suivante, qui comporte deux volets (A et B ci-après) :

La production mondiale future de produits de la pétrochimie jusqu'en l'an 2000 et l'implantation des nouvelles capacités de production nécessaires pour permettre aux pays en développement d'atteindre la part du total de la production mondiale qui est conforme à la Déclaration et au Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels^{2/}.

Les mesures que doivent prendre les gouvernements et l'industrie des pays développés et des pays en développement en vue d'atteindre l'objectif ci-dessus grâce à une coopération dans les domaines suivants :

A. Commercialisation

Accès aux marchés existants

Mesures en vue d'éliminer les obstacles au commerce international tels que a) les tarifs, b) les restrictions quantitatives, c) les obstacles invisibles au commerce et d) les pratiques commerciales restrictives;

Ajustements de la production

Mesures à prendre par les pays développés afin d'ajuster leur secteur pétrochimique pour faciliter le développement de l'industrie pétrochimique des pays en développement et absorber les produits de la pétrochimie des pays en développement;

Promotion et expansion des débouchés

Coopération entre pays pour promouvoir et élargir les débouchés ouverts aux produits de la pétrochimie;

Opérations en association

L'élargissement de la coopération en matière de commercialisation, grâce à des accords de coentreprise conclus à des conditions satisfaisantes et équitables.

^{2/} "Rapport de la deuxième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies sur le développement industriel" (ID/CONF.3/31), chapitre IV, "Déclaration et Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels".

B. Transferts de techniques

Etablissement d'un modèle de contrat

Les principes devant servir à l'élaboration par l'ONUUDI d'un modèle de contrat concernant l'octroi sous licence de procédés et de savoir-faire et les directives à cet effet.

Commercialisation des produits de la pétrochimie

7. La Réunion a estimé que la commercialisation des produits de la pétrochimie constituait le volet le plus important de la question à discuter lors de la première Réunion de consultation.

Transferts de techniques dans l'industrie pétrochimique

8. La Réunion a estimé qu'au lieu d'examiner les transferts de techniques en général, la première Réunion de consultation pourrait plus utilement étudier les principes régissant l'octroi sous licence de brevets et de savoir-faire. Il importerait d'examiner les transferts effectifs et l'absorption des techniques et, en particulier, les questions connexes que sont les garanties de bon fonctionnement et la formation de la main-d'oeuvre. Compte tenu de la complexité des problèmes soulevés par le transfert des capacités techniques dans l'industrie, il a été recommandé que l'ONUUDI élabore un modèle de contrat concernant l'octroi sous licence de brevets et de savoir-faire.

9. Le modèle de contrat devrait s'inspirer des principes d'équité et de confiance mutuelle entre l'acheteur et le vendeur, compte tenu du fait qu'en cas de panne, le montant des dommages est nettement plus élevé pour l'acheteur que celui des dépenses que pourrait nécessiter la rectification des erreurs ou des négligences. La première Réunion de consultation devrait étudier ces principes ainsi que d'autres principes essentiels et envisager la manière dont ils pourraient être incorporés dans le modèle de contrat, par exemple grâce à l'inclusion d'une clause de compensation.

10. La Réunion a estimé que si le modèle de contrat concernant l'octroi sous licence de brevets et de savoir-faire dans l'industrie pétrochimique s'inspirait de ces principes essentiels, les principaux aspects du transfert des techniques seraient pris en ligne de compte.

11. La Réunion a recommandé que la première Réunion de consultation :
- 1) Etudie les principes essentiels dont devrait s'inspirer l'élaboration d'un modèle de contrat concernant l'octroi sous licence de brevets et de savoir-faire;
 - 2) Crée, dans le cadre de la Réunion, un groupe de travail chargé de préciser ces principes et d'établir des directives en vue de l'élaboration d'un modèle de contrat de ce type;
 - 3) Prie le Secrétariat de l'ONUUDI d'élaborer un modèle de contrat de ce type et de le présenter à la deuxième Réunion de consultation sur l'industrie pétrochimique.

Création d'un groupe de travail sur l'offre et la demande mondiales de produits de la pétrochimie

12. La Réunion a considéré qu'il était nécessaire d'élaborer des prévisions mondiales de la demande de produits de la pétrochimie et des capacités de production disponibles pour assurer les approvisionnements. Ces prévisions devraient être mises à jour régulièrement. En un premier temps, il faudrait établir des prévisions à 10 ans en procédant à un regroupement réaliste des prévisions établies par les pays ou des groupes de pays. On commencerait par analyser la situation mondiale en ce qui concerne la demande/l'offre de produits pétrochimiques de base, puis on examinerait cette situation en ce qui concerne certains produits intermédiaires et finals.

13. La Réunion a en conséquence recommandé que l'ONUUDI examine avec l'OCDE, le CAEM et l'OPEP la possibilité pour ces organisations de prêter leur concours à la création d'un groupe de travail mixte sur l'offre et la demande mondiales de produits de la pétrochimie dont le mandat serait le suivant :

- a) Etablir et mettre à jour régulièrement des prévisions à 10 ans de la demande de produits de la pétrochimie de base dans les principaux pays consommateurs, dans les régions et dans le monde;
- b) Etablir et mettre à jour régulièrement des prévisions à 10 ans concernant les matières disponibles pour la production de produits pétrochimiques de base aux échelons régional et mondial;

- c) Etablir et mettre à jour régulièrement des estimations des capacités existantes pouvant fabriquer des produits pétrochimiques de base dans les principaux pays producteurs ainsi qu'aux échelons régional et mondial;
- d) Elargir les prévisions de l'offre/la demande visées plus haut à certains produits intermédiaires et produits finals, selon qu'il conviendra.

14. La Réunion a en outre recommandé que l'ONUDI, en tant que secrétariat du groupe de travail envisagé, invite à participer aux travaux de ce groupe, selon les besoins :

- a) Des représentants de certains pays qui sont gros consommateurs ou gros producteurs de produits de la pétrochimie;
- b) Des représentants de groupes de pays, tels que le Groupe andin, l'ASEAN, l'OAPEP, etc.;
- c) Des représentants d'associations ou de fédérations d'industries représentant des groupes de pays, comme par exemple le CEFIC;
- d) Des représentants d'autres organismes des Nations Unies, tels que la CEE et la CNUCED.

15. La Réunion a recommandé que le Secrétariat de l'ONUDI soumette la proposition qui précède à la première Réunion de consultation, en y joignant les réponses des organisations invitées par le Secrétariat de l'ONUDI à prêter leur concours à la création du groupe de travail. Elle a en outre recommandé qu'avant la première Réunion de consultation (de préférence pour le 31 janvier 1979), le Secrétariat de l'ONUDI obtienne des participants à la Réunion leurs observations sur les prévisions faites dans la première Etude mondiale sur l'industrie pétrochimique établie par l'ONUDI. En outre, l'ONUDI devrait rassembler les prévisions actuellement disponibles sur la demande de produits pétrochimiques dans les divers pays et groupes de pays et mettre à jour la liste a) des capacités en exploitation; b) des capacités en cours d'installation et c) des capacités nouvelles prévues qui figurent dans les annexes à l'Etude.

I. ORGANISATION DE LA REUNION

16. La Réunion a été convoquée à Vienne du 27 au 29 novembre 1978 pour préparer les consultations sur l'industrie pétrochimique. Y ont assisté 17 participants venus de 13 pays, des représentants d'un certain nombre d'organisations et un représentant de la Fédération syndicale mondiale (FSM).

17. La Réunion a été ouverte par M. E. Becker-Boost, Président du groupe de travail interne de l'ONUDI chargé de préparer les consultations sur l'industrie pétrochimique. Le groupe de travail interne de l'ONUDI avait examiné un certain nombre de questions et en avait choisi trois pour être présentées à la Réunion^{3/}. On attendait des participants qu'ils examinent ces trois qu'ils examinent ces trois questions et tout autre problème de leur choix et qu'ils arrêtent à cet égard un ordre de priorité; le Secrétariat de l'ONUDI avait, quant à lui, suggéré que la première Réunion de consultation étudie de préférence une seule question, ce qui aurait permis un examen approfondi.

18. La Réunion a élu M. Abdulaziz Alzamil (Arabie saoudite) au poste de Président et M. Franz Josef Meyer (République fédérale d'Allemagne) aux fonctions de Vice-Président.

19. Dans son allocution d'ouverture, le Président a souligné que la première Réunion de consultation devait viser à susciter une entente entre pays développés et pays en développement quant à la croissance future de l'industrie pétrochimique et au rôle que les pays en développement joueraient à cet égard. La Réunion était appelée, à son avis, à cerner les principaux domaines de coopération qu'il y avait lieu d'examiner.

20. La Réunion a adopté son rapport lors de la séance qu'elle a tenue dans l'après-midi du 29 novembre 1978.

^{3/} Le Secrétariat de l'ONUDI avait proposé les trois questions ci-après dans un document présenté à la Réunion :

- a) Les perspectives d'accroissement de la production de produits pétrochimiques dans les pays en développement et les moyens de canaliser cette production vers les débouchés mondiaux existants et futurs;
- b) Possibilités de coopération entre pays en développement dans l'industrie pétrochimique;
- c) Le coût élevé des installations pétrochimiques et les problèmes que pose le financement de ces installations dans les pays en développement.

II. RESUME DES DELIBERATIONS

Perspectives de croissance de l'industrie pétrochimique mondiale jusqu'en l'an 2000

21. Le Secrétariat de l'ONUDI a présenté, en avant-tirage, la première Etude mondiale sur l'industrie pétrochimique : 1975-2000 (l'Etude). Dans cette Etude, on a employé une méthodologie bien déterminée pour établir des prévisions de la demande de produits pétrochimiques jusqu'en l'an 2000. Il importait d'établir des prévisions de ce genre du fait qu'il fallait parfois de 10 à 15 ans pour amortir les investissements nécessités par une installation pétrochimique.

22. D'ici à 1985, l'Etude prévoyait pour la production une évolution qui permettrait d'accroître sensiblement la part des pays en développement dans la production pétrochimique mondiale. Mais cette évolution poserait divers problèmes, dont celui de la commercialisation du surcroît de production des pays en développement.

23. Pour l'horizon 2000, l'Etude envisageait trois hypothèses différentes. Selon une de ces hypothèses, la coopération entre pays développés et pays en développement était poussée au maximum, ce qui permettrait aux pays en développement de porter à environ 35 % d'ici à l'an 2000 leur part dans la production mondiale; suivant les deux autres hypothèses, cette part serait nettement plus modeste.

24. De l'avis du Secrétariat de l'ONUDI, il n'était pas nécessaire d'analyser en détail les estimations du marché exposées dans l'Etude. Au contraire, il y avait lieu d'envisager la création d'un groupe de travail sur l'offre et la demande mondiales de produits de la pétrochimie qui unifierait et harmoniserait les prévisions établies par les pays et les groupes de pays dans le monde entier.

25. La Réunion a estimé que les prévisions établies par l'ONUDI concernant la demande de certaines régions étaient trop élevées. Par exemple, s'agissant de l'Europe occidentale, le rythme d'élargissement des débouchés pour les matières plastiques prévu par l'ONUDI était deux fois plus élevé que celui que prévoyait actuellement l'industrie. Toutefois, en ce qui concerne les pays en développement, plusieurs participants ont indiqué que les prévisions établies dans

leur pays faisaient apparaître une croissance rapide de la demande. Le Secrétariat de l'ONUDI a reconnu que ces prévisions étaient optimistes pour certaines régions, indiquant qu'il était fort possible que les prévisions de la demande pour 1985 ne soient pas atteintes avant 1988.

26. Alors que certains participants parlaient d'excédents de capacité dans l'industrie, d'autres ont fait observer que les pays développés continuaient à prévoir l'installation de capacités supplémentaires. On a jugé que les estimations de l'offre établies par l'ONUDI étaient trop élevées, l'annonce d'un projet ne signifiant pas dans tous les cas qu'il serait exécuté.

27. En conséquence, la Réunion a jugé que les estimations - tant de l'offre que de la demande - contenues dans l'Etude devraient être révisées compte tenu des observations que les participants enverraient au Secrétariat de l'ONUDI pour le 31 janvier 1979. Certains participants ont estimé que l'on pourrait tenter de réviser les prévisions de l'Etude avant la première Réunion de consultation, mais d'une manière générale, il a été convenu que cela ne serait pas possible dans le peu de temps disponible.

28. La Réunion a été d'avis que l'accroissement des capacités de production pouvait être prévu avec d'autant plus de précision que la construction des installations pétrochimiques pouvait nécessiter jusqu'à cinq ans. Toutefois, la prévision de la demande était plus difficile; il fallait analyser avec beaucoup de soin les éléments servant à établir ces prévisions.

29. Des participants de toutes les régions ont convenu qu'il serait utile que l'ONUDI crée un groupe de travail sur les produits de la pétrochimie chargé d'établir des prévisions de l'offre et de la demande de ces produits, à partir de toutes les sources d'information disponibles. On a estimé que, au départ, le groupe de travail en question devrait regrouper les prévisions disponibles. On avait besoin de prévisions fiables; mais comme cela dépendait de la qualité des données de base, le groupe de travail devrait bénéficier du concours de participants venus du monde entier.

Commercialisation des produits de la pétrochimie

30. Les participants des pays en développement ont estimé que la première Réunion de consultation devrait étudier la question de l'implantation des nouvelles capacités de production nécessaires pour assurer aux pays en développement la part dans le total de la production mondiale qui leur était réservée dans la Déclaration et le Plan d'action de Lima concernant la coopération et le développement industriels.

31. Il a été rappelé à cet égard que la Déclaration de Lima stipulait que la part des pays en développement dans la production industrielle mondiale devrait être augmentée au maximum et portée, si possible, à au moins 25 % du total d'ici à l'an 2000. L'ONUDI devrait jouer un rôle central dans l'application de la Déclaration et du Plan d'action de Lima et étendre son action à la mise en place d'un système de consultations permanentes. Ces consultations devraient porter plus spécialement sur les industries transformant des matières premières exportées par les pays en développement ou consommant énormément d'énergie et déboucher sur des propositions concrètes qui seraient reprises dans les programmes d'expansion des pays en développement participants.

32. On a estimé que l'on pourrait peut-être fixer, d'un commun accord, la part des pays en développement dans les futurs marchés mondiaux des produits pétrochimiques. De l'avis des participants de certains pays développés à économie de marché, c'était la libéralisation des échanges dans le domaine des produits pétrochimiques qui serait le mieux à même de servir les intérêts des pays en développement et de favoriser une expansion rationnelle de l'industrie pétrochimique. La libéralisation totale des échanges était peut-être utopique, mais c'est vers cet objectif que devrait tendre constamment la politique des gouvernements des pays développés comme des pays en développement.

33. Il a été souligné que l'expansion très rapide qu'avait connue l'industrie pétrochimique jusqu'en 1975 et qui durait depuis 25 ans, tenait à ce que cette industrie avait pu s'approvisionner à bas prix, tout d'abord en gaz naturel en Amérique du Nord, puis en naphte auprès des raffineries d'Europe occidentale et d'ailleurs. On a exprimé l'opinion qu'à l'avenir il se pourrait que la production de produits pétrochimiques de base augmente surtout dans les pays riches en matières premières et notamment dans les pays en développement producteurs de pétrole. Il faudrait indubitablement examiner le rôle que ce dernier groupe de pays devrait jouer dans le développement futur de l'industrie pétrochimique mondiale à la première Réunion de consultation.

34. La Réunion a noté que les pays en développement à forte population concentraient leurs efforts sur la mise en place d'une industrie intégrée capable de fabriquer les produits finals dont avait besoin leur marché intérieur. Si dans le cas de quelques produits un excédent marginal serait

disponible pour l'exportation à un moment donné, ces pays devraient néanmoins continuer à importer certains produits pétrochimiques, mais pas les mêmes. La principale tâche de leur industrie était de stimuler et d'accroître la demande de produits pétrochimiques de manière à favoriser la réalisation de leurs objectifs économiques et sociaux.

35. On a estimé que les pays en développement dont les marchés sont exigus devraient s'efforcer de trouver de nouveaux débouchés pour les produits finals obtenus, au début, à partir de produits pétrochimiques de base ou intermédiaires importés et, ultérieurement, à partir de certains produits pétrochimiques fabriqués localement. On a souligné qu'il serait possible de renforcer la coopération entre les pays en vue de développer les marchés nationaux pour les produits pétrochimiques.

36. D'autres pays en développement qui possèdent des ressources pétrolières mais dont le marché intérieur est exigu devaient pouvoir tabler sur l'exportation d'une grande partie de leur production s'ils voulaient créer des installations de dimensions suffisantes pour être rentables. En tant que nouveaux producteurs, ces pays éprouvaient des difficultés à s'implanter sur les marchés d'exportation. Il faudrait, a-t-on estimé, examiner ces difficultés à la première Réunion de consultation en vue de faire mieux comprendre les besoins des pays en développement considérés et de parvenir à un accord quel qu'il soit sur la coopération que les milieux industriels, les gouvernements et les travailleurs des pays développés pourraient apporter pour aider à surmonter les difficultés en question.

37. Le représentant des syndicats participant à la Réunion a fait savoir que les travailleurs accepteraient de donner la priorité à cet aspect de la commercialisation. Il a toutefois souligné que dans les usines existantes et pour la création de capacités nouvelles, il faudrait accorder toute l'attention voulue à la sécurité des travailleurs, aux conditions de travail et aux problèmes d'environnement. Ces questions étaient de la plus haute importance dans l'industrie pétrochimique. Ce point de vue a été partagé par d'autres participants.

38. La Réunion a estimé que les domaines de coopération ci-après devraient être examinés à la première Réunion de consultation :

- Accès aux marchés existants;
- Aménagement de la production;
- Promotion et expansion des marchés;
- Coentreprises.

39. Le problème de l'accès aux marchés, a-t-on souligné, se posait de plus en plus aux pays en développement et pour une large gamme de produits industriels. Dans le cas des produits pétrochimiques, les droits de douane ne constituaient pas un grave obstacle, même s'ils augmentaient avec le degré d'ouvrison. En revanche, les restrictions quantitatives étaient plus graves et les pays développés à économie de marché en avaient déjà institué pour les fibres synthétiques. Les obstacles occultes au commerce et les pratiques commerciales restrictives pourraient également être examinés^{4/}. Il faudrait en outre étudier les possibilités offertes en ce qui concerne les échanges avec les pays à économie planifiée. Il s'agissait là, toutefois, d'aspects essentiellement conjoncturels du problème de la commercialisation.

40. Pour ce qui est du long terme, de nombreux participants ont jugé nécessaire d'examiner ce que les gouvernements pourraient faire pour aider les pays en développement à atteindre leurs objectifs relatifs à l'accroissement de leur production pétrochimique. Un dialogue s'était instauré entre un certain nombre de pays en développement et de pays développés, mais il n'avait donné aucun résultat. La première Réunion de consultation devrait donc examiner les mesures que les pays développés pourraient prendre pour restructurer leur industrie pétrochimique de manière à faciliter l'expansion de cette industrie dans les pays en développement et l'absorption des produits pétrochimiques en provenance de ces derniers.

41. Certains participants venant notamment de pays en développement producteurs de pétrole ont souligné combien il était urgent d'examiner cette question en faisant valoir que leur pays exploitait ses ressources non renouvelables plus rapidement qu'il ne l'aurait souhaité afin de satisfaire les besoins énergétiques mondiaux. Cette exploitation accélérée fournissait

^{4/} Le représentant de la CNUCED a donné une définition des barrières commerciales (voir annexe I).

des matières premières pour la fabrication de produits pétrochimiques et il était avantageux pour l'ensemble du monde d'utiliser les ressources considérées le plus rapidement possible. Les délibérations de la première Réunion de consultation faciliteraient la planification des nouvelles capacités de production qui seraient mises en service dans un délai de 5 à 7 ans, lorsque le monde on aurait peut-être bien davantage besoin qu'en 1978.

42. Quelques participants de pays développés à économie de marché doutaient que leur gouvernement soit en mesure de restructurer l'industrie pétrochimique de leur pays comme il avait été suggéré. On a également estimé que les gouvernements de nombreux pays développés ne sauraient adopter une politique de réaménagement sans consulter d'autres pays ni se mettre d'accord avec eux sur une approche commune. On a exprimé l'opinion que le libre-échange dans le domaine des produits pétrochimiques constituait le meilleur moyen de favoriser les aménagements considérés grâce au processus d'obsolescence naturelle des installations existantes. On a également estimé que la fermeture (ou la mise en sommeil) d'usines existantes représenterait un gaspillage de ressources analogue à la combustion du gaz associé dans les torchères. Les participants des pays en développement étaient néanmoins d'avis que les gouvernements pourraient contribuer à la restructuration de l'industrie pétrochimique en n'encourageant pas a) la création de capacités nouvelles et b) les usines déficitaires à poursuivre leurs activités.

43. Certains participants ont fait valoir que les disponibilités d'exportation des pays en développement pourront être absorbées plus facilement et de manière plus régulière lorsque la demande mondiale de produits pétrochimiques aura retrouvé le rythme de croissance très rapide auquel l'industrie pétrochimique avait été habituée jusqu'en 1974. Les possibilités pour que la demande recommence à augmenter à un tel rythme dépendaient d'une reprise de l'économie mondiale, de la politique des gouvernements et de nombreux autres facteurs.

44. On s'est toutefois accordé à reconnaître que l'industrie pétrochimique pourrait elle-même aider à atteindre cet objectif par le biais d'une coopération étroite entre les pays visant à promouvoir et à élargir le marché

des produits pétrochimiques. L'expansion très rapide de cette industrie dans le passé avait résulté de la mise au point continuelle de produits nouveaux et de la recherche constante de nouveaux débouchés ainsi que d'une croissance économique plus soutenue. Il faudrait donc examiner, à la première Réunion de consultation, comment la coopération entre les pays pourrait permettre de promouvoir et d'élargir le marché des produits pétrochimiques.

45. La Réunion a noté que les entreprises exportatrices avaient recouru à divers types d'accords pour s'implanter sur les marchés mondiaux. Les accords "d'achat en retour" négociés au moment de l'acquisition d'usines pétrochimiques avaient donné lieu à un courant d'échanges considérables entre différents groupes de pays développés. Si les produits étaient mis en vente de manière prévisible par des négociants expérimentés, ils ne perturbaient pas nécessairement un marché en expansion.

46. Toutefois, ce qui importait peut-être davantage c'était que les pays qui vendent des usines et du matériel se rendent compte que les pays qui les achètent ont besoin de se procurer des devises étrangères en exportant des produits pétrochimiques et d'autres biens industriels pour pouvoir payer cet outillage coûteux. L'industrialisation des pays en développement ne pourrait pas progresser rapidement si cette idée n'était pas admise beaucoup plus largement.

47. On a estimé que pour beaucoup de pays en développement les accords de coentreprise présentaient des avantages, car ils pouvaient les aider non seulement à résoudre leurs problèmes de commercialisation, mais encore à financer des usines coûteuses et à se doter des compétences et des capacités nécessaires pour développer plus avant leur industrie pétrochimique.

48. Plusieurs participants ont indiqué que leurs pays avaient beaucoup profité de ces accords de coentreprises et qu'ils envisageaient de continuer d'y recourir. On a toutefois souligné qu'avec ou sans de tels accords, il avait été difficile d'obtenir une assistance pour la commercialisation des produits pétrochimiques sur les marchés d'exportation. Une telle assistance avait été jugée trop coûteuse ou pouvait être impossible à obtenir à des conditions acceptables pour les pays en développement qui en avaient

besoin. On s'est donc accordé à reconnaître qu'il faudrait examiner à la première Réunion de consultation comment une coopération en matière de commercialisation pourrait être apportée dans le cadre d'accords de coentreprises à des conditions justes et équitables.

Transfert de technologie dans l'industrie pétrochimique

49. La Réunion a convenu que la commercialisation des produits pétrochimiques était une composante importante du transfert de technologie. La technologie tenait une grande place dans la commercialisation, car celle-ci exigeait la mise au point de produits, la recherche d'applications nouvelles et la création d'un service technique pour favoriser les ventes. Il importait donc d'examiner certains aspects du transfert de technologie à la première Réunion de consultation.

50. Des participants ont souligné l'importance du transfert des compétences techniques par opposition à la simple vente de technologie suivant le principe de l'entreprise séparée. Pour développer le potentiel technologique du pays acheteur, il fallait que des ingénieurs locaux participent à la conception et à l'étude des nouvelles installations de manière à pouvoir mettre au point par la suite les autres installations dont le pays avait besoin. Cette méthode avait été employée avec succès dans l'industrie pétrochimique de plusieurs pays en développement.

51. On s'est en outre accordé à reconnaître que lors de l'examen de cette question, il faudrait accorder toute l'attention voulue aux problèmes de la formation de la main-d'oeuvre, de la sécurité des travailleurs et des conditions de travail ainsi qu'aux considérations écologiques.

52. On a cité des cas où le vendeur avait simplement octroyé une licence d'exploitation en refusant d'assumer toute responsabilité en ce qui concerne le bon fonctionnement de l'installation. Cet état de choses a été jugé inacceptable. On a examiné d'autres cas où des licences de fabrication avaient été octroyées à la condition que les exportations soient limitées en volume ou que la production ne soient pas exportée vers les marchés de certaines régions. Tout en admettant qu'une telle pratique résultait parfois des engagements que le donneur de licence avait pris par ailleurs, on a estimé qu'il conviendrait également d'examiner, à la première Réunion de consultation, comment éviter de telles restrictions.

53. Compte tenu de ces problèmes et des autres difficultés rencontrées par les pays en développement souhaitant obtenir des licences d'exploitation dans cette industrie très complexe, il a été proposé de recommander que la première Réunion de consultation crée un groupe de travail qui serait chargé de procéder à un examen préliminaire de cette question et définisse les principes sur lesquels l'ONUDI pourrait se fonder pour établir un contrat type relatif aux licences et au savoir-faire. Les acheteurs et les vendeurs pourraient ensuite se référer à ce contrat type lors de la négociation de licences d'exploitation pour l'industrie pétrochimique.

54. A cet égard, on a évoqué les modèles de contrats types de l'ONUDI pour la construction des usines d'engrais qui ont été présentés par l'Organisation sous la forme de projets préliminaires à la deuxième Réunion de consultation sur les engrais et dont les versions définitives seront soumises à la troisième Réunion de consultation^{5/}.

Autres questions que le Secrétariat de l'ONUDI avait proposé d'examiner

55. La Réunion n'a pas examiné les autres questions que le Secrétariat de l'ONUDI avait proposé d'étudier, à savoir les possibilités de coopération entre les pays en développement et le coût élevé des usines pétrochimiques et problèmes posés par leur financement dans les pays en développement; de l'avis des participants, ces questions pourraient être examinées à d'autres réunions de consultation. On a en effet estimé que la principale question liée au développement de l'industrie pétrochimique était celle de la commercialisation et du transfert des techniques qui a été évoquée plus haut. Il a donc été recommandé que cette question et seulement celle-là soit examinée à la première Réunion de consultation.

^{5/} Le projet préliminaire de modèle de contrat type élaboré par l'ONUDI pour la construction en régie d'usines d'engrais (document ID/WG.281/12 et Add.1) a été distribué aux participants. Le projet préliminaire de modèle de contrat forfaitaire type pour la construction clefs en main d'une usine d'engrais, établi par la National Industrial Design and Services Corporation, du Pakistan, a été publié sous la cote ID/WG.281/CRP/2. Le rapport de la deuxième Réunion de consultation sur l'industrie des engrais est paru sous la cote ID/221 (anciennement ID/WG.281/18/Rev.1).

Annexe I

OBSTACLES AU COMMERCE

56. Le représentant de la CNUCED a fait observer à propos des obstacles commerciaux aux exportations de produits de la pétrochimie des pays en développement, qu'il y en avait de quatre types :

Les obstacles tarifaires

Les restrictions quantitatives

Les obstacles invisibles

Les pratiques commerciales restrictives.

Obstacles tarifaires

57. Malgré les importantes réductions tarifaires opérées dans l'après-guerre, le niveau et la structure des tarifs appliqués aux pays jouissant de la clause de la nation la plus favorisée constituent encore un obstacle aux exportations des pays en développement. La progression différenciée des tarifs, c'est-à-dire l'accroissement progressif des droits suivant le degré de transformation, assure une protection bien plus efficace que les droits tarifaires nominaux le donnent à penser. Cela décourage les pays en développement d'exporter des produits pétrochimiques ayant subi un traitement tant soit peu poussé.

Restrictions quantitatives

58. A mesure de l'abaissement des tarifs, les pays développés s'en remettent de plus en plus aux restrictions quantitatives. Ces restrictions ont souvent un caractère discriminatoire en ce qu'elles pénalisent seulement les exportations des pays en développement. Au contraire des tarifs, les restrictions quantitatives se présentent sous diverses formules - comme par exemple les "arrangements de mise en ordre des marchés", "le libre-échange organisé", "la limitation volontaire des exportations" - dans le cadre desquelles les exportateurs des pays en développement s'engagent, en apparence de plein gré, à ne pas dépasser un certain volume d'exportations fixé d'avance.

Obstacles invisibles

59. Les règlements officiels touchant l'hygiène, la santé, l'environnement ou la passation des marchés publics servent dans de très nombreux cas à limiter les importations car ils sont souvent appliqués par les autorités locales ou municipales ou par des services spéciaux dont les activités échappent à la surveillance internationale.

Pratiques commerciales restrictives

60. Les pratiques commerciales restrictives empêchent ou limitent les exportations des pays en développement vers les marchés des pays développés d'une manière analogue aux obstacles tarifaires et non tarifaires érigés par les gouvernements. Les pratiques commerciales restrictives résultent essentiellement de l'exploitation d'une position dominante sur le marché, soit collectivement comme dans le cas des accords de cartel, soit individuellement comme c'est le cas dans les situations d'oligopole. A cet égard, il importe d'insister sur les activités des sociétés internationales, notamment en ce qui concerne les accords de cartel, sur l'emploi qu'elles font des droits de propriétés industrielles et intellectuelles et sur leur politique de fixation interne des prix.

61. Etant donné la nature des produits de la pétrochimie, ce sont les restrictions quantitatives et les pratiques commerciales restrictives qui risquent de constituer les obstacles au commerce les plus importants.

Annexe II

LISTE DES DOCUMENTS

Three issues which might be considered
by the First Consultation Meeting (document
présenté par le Secrétariat de l'ONUDI)

UNIDO First World-wide Study of the
Petrochemical Industry : 1975-2000

UNIDO/ICIS/83

Statistical Appendices to the UNIDO Study

UNIDO/ICIS/83/Add.1

Rapport de la première Réunion d'experts
de la pétrochimie, juin 1977

UNIDO/EX.25

Rapport de la deuxième Réunion d'experts
de la pétrochimie, février 1978

ID/WG.286/6/Rev.1

Rapport sur la Réunion des Etats arabes
préparatoire aux consultations sur
l'industrie pétrochimique, Doha (Qatar),
21-24 octobre 1978

UNIDO/EX.59

Building the technical capability to plan,
construct and operate petrochemical plants
in developing countries; the stages and
functions involved and the mutual efforts
required, in particular as regards manpower
training (document établi par le Secrétariat
de l'ONUDI)

Cancun Declaration of the Second Latin
American Congress on the Petrochemical
Industry, Cancun (Mexique), novembre 1978

Role of UNIDO in the development of the
petrochemical industry, novembre 1978
(document établi pour la Réunion de Cancun
par le Secrétariat de l'ONUDI)

Annexe III

LISTE DES PARTICIPANTS

Algérie

Rachid Bestani
SONATRACH
Boulevard Mohamed V
Alger

M. Kebir
Division Engineering-Development
SONATRACH
Boulevard Mohamed V
Alger

Allemagne, République fédérale d'

Franz Josef Meyer
Member of the Board
VEBA-Chemie AG
Postach 45
D-4660 Gelsenkirchen-Buer

Schuster
Verband der Deutschen Chemischen Industrie
(Chemical Industry Association)
Karlstrasse 21
D-600
Frankfurt/Main

Arabie Saoudite

Abdulaziz Alzamil
Vice Chairman and Managing Director
Saudi Basic Industries Corporation
Riyadh

Abdullah Nojaidi
Head, Marketing Division of Sabic
Saudi Basic Industries Corporation
Riyadh

Brésil

Otto Vicente Perroni
Vice-Président
PETROQUISA
Rua Buenos Aires 40-6 And.
Rio de Janeiro

Egypte

Mustafa El-Rifai
Director
Refining and Petrochemical Projects
Suez Oil Processing Company
P.O. B. El Dokki
Cairo

Etats-Unis d'Amérique

Peter Meyer
Director, Governmental Relations
Dow Chemical Europe
2810 Horgen
Switzerland

France

Bernard Carrere
24, avenue Marceau
75-Paris

Inde

S.S Sachdeva
Adviser, Petrochemical Department
Ministry of Petroleum and Chemicals
New Delhi

Iran

Fereydoen Colshaian
National Iranian Petrochemical
Industries Company
P.O. Box 2895
Teheran

Japon

Nobuhiko Ozaki
Deputy General Manager
Overseas Department
Mitsubishi Petrochemical Company Ltd.
5-2 Marunouchi 2-Chome
Chiyoda-ku,
Tokyo 100

Mexique

Vicente A. Solano Arrieta
Directorate of International Affairs
Secretaria de Patrimonio y Fomento Industrial
Insurgentes Sur 552 - Segundo Piso
Mexico 7, D.F.

Dante Velasco
Mexican Petroleum Institute
Ave. 100 Metros No. 152
Mexico 14, D.F.

Qatar

T. Hadidi
Senior Petroleum Expert and
Member of Board of Directors
Qatar General Petroleum Corporation
P.O. Box 3212
Doha

Roumanie

Constantin Carloganu
Directeur Technique
Institut des Projets Technologiques
pour l'industrie chimique
56-58 Caderea Bastiliei Str.
Bucarest

Organisations internationales

Organisation de consultation industrielle du golfe

Ali Al-Khalaf
Secrétaire général
P.O. Box 5114
Doha
Qatar

Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP)

O. Shinshin
Head of Downstream Operations Unit

W. Andrade
Refining Processing Engineer

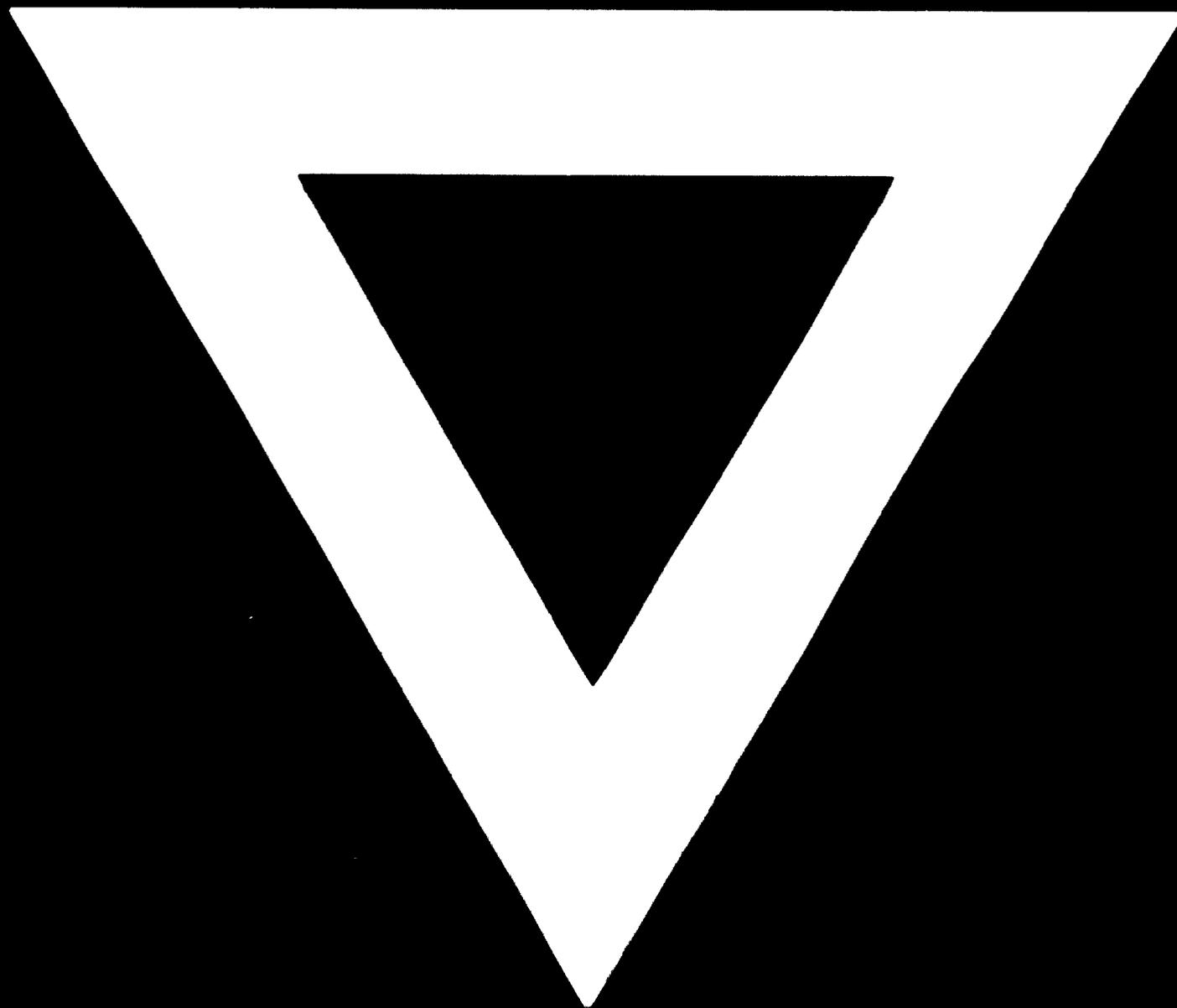
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)

S. Abbas
Chef
Section des politiques d'exportation
et des études par pays et par secteur
Division des articles manufacturés

Fédération syndicale mondiale (FSM)

Pal Forgacz
Secretary General
Tui Chemical Workers
Nam. Curieovych 1
Prague 1

C-107



80.02.22